

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 19 mars 2025 à 18 h 30

LISTE EXHAUSTIVE DES DÉLIBÉRATIONS

POINT N°1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FÉVRIER 2025

Approuvée avec 22 voix POUR et 4 ABSTENTIONS

POINT N°2 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Approuvée avec 22 voix POUR et 5 CONTRE

POINT N°3 BUDGET ANNEXE DU CENTRE CULTUREL ET D'ANIMATIONS - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 (BUDGET ANNEXE HT)

Approuvée avec 22 voix POUR et 5 CONTRE

POINT N°4 BUDGET ANNEXE AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 (BUDGET ANNEXE HT)

Approuvée avec 22 voix POUR et 5 CONTRE

POINT N°5 BUDGET ANNEXE DES BOIS ET FORÊTS - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 (BUDGET ANNEXE HT)

Approuvée avec 22 voix POUR et 5 CONTRE

POINT N°6 BUDGET ANNEXE BAUX ET CONCESSIONS - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 (BUDGET ANNEXE HT)

Approuvée avec 22 voix POUR et 5 CONTRE

POINT N°7 BUDGET ANNEXE ACTIVITÉS DE LOISIRS ÉQUESTRES ET GOLF DE L'HIPPODROME - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 (BUDGET ANNEXE HT).

Approuvée avec 22 voix POUR et 5 CONTRE

POINT N°8 BUDGET ANNEXE PISCINE/PLAGE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 (BUDGET ANNEXE HT)

Approuvée avec 22 voix POUR et 5 CONTRE

POINT N°9 BUDGET "ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE" - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 (BUDGET HT)

Approuvée avec 22 voix POUR et 5 CONTRE

POINT N°10 BUDGET "AQUALIENNE" - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 (BUDGET HT)

Approuvée avec 22 voix POUR et 5 CONTRE

POINT N°11 SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ASSOCIATIONS POUR 2025

Approuvée à l'unanimité

POINT N°12 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Approuvée avec 22 voix POUR et 5 CONTRE

POINT N°13 CRÉATION D'EMPLOIS PERMANENTS - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS (BUDGET PRINCIPAL) - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (BUDGET PRINCIPAL)

Approuvée avec 26 voix POUR et 1 CONTRE

POINT N°14 CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE TECHNICIEN AU CCAD - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS (BUDGET ANNEXE) - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (BUDGET ANNEXE)

Approuvée avec 26 voix POUR et 1 CONTRE

POINT N°15 INFORMATION RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION D'UN AGENT DU CCAS AUPRÈS DE LA COMMUNE - MONSIEUR BEAUJEAN ALAIN À HAUTEUR DE 50% (17,5/35ÈME) DU 1ER JANVIER 2025 AU 24 MARS 2026

Prend acte

POINT N°16 ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE FOURNITURE, INSTALLATION ET MISE EN SERVICE D'ÉQUIPEMENTS AUDIOVISUEL

Approuvée à l'unanimité

POINT N°17 ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE RELATIF AUX MISSIONS DE MAITRISE D'ŒUVRE CONCERNANT LE PROJET GRAND LAC

Approuvée à l'unanimité

POINT N°18 MODIFICATIONS DE MARCHÉ - TRAVAUX DE TRANSFORMATION DU RESTAURANT "LE NAUTIQUE" EN SALLE POLYVALENTE
LOT N°02 : DÉMOLITION - GROS ŒUVRE
LOT N°03 : MENUISERIES EXTÉRIEURES ALUMINIUM
LOT N°04 : ISOLATION - PLATERIE - PEINTURE - FAUX PLAFONDS
LOT N°05: MENUISERIES INTÉRIEURES BOIS
LOT N°07 : ELECTRICITÉ COURANT FORTS - COURANT FAIBLES
LOT N°08: CHAUFFAGE - RAFFRAÎCHISSEMENT
LOT N°09: EQUIPEMENT DE CUISINE

Approuvée à l'unanimité

POINT N°19 MODIFICATIONS DE MARCHÉ N° 03 - MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA TRANSFORMATION DU RESTAURANT LE NAUTIQUE EN SALLE POLYVALENTE

Approuvée à l'unanimité

POINT N°20 MARCHÉ DE TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES DANS LE CADRE DE LA TRANSFORMATION DU RESTAURANT LE NAUTIQUE EN SALLE POLYVALENTE

Approuvée à l'unanimité

POINT N°21 CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DU LABEL "PRÉFÉRENCE COMMERCE" POUR LES ANNÉES 2025 ET 2026 EN PARTENARIAT AVEC LA CCI DE L'AIN.

Approuvée à l'unanimité

POINT N°22 MODIFICATION DE LA RÉDACTION DE LA COMPÉTENCE INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DÉCHETS INERTES (ISDI) DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE GEX

Approuvée à l'unanimité

POINT N°23 CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE DIVONNE-LES-BAINS ET L'ASSOCIATION "UNION SPORTIVE DIVONNAISE" (USD)

Approuvée à l'unanimité

POINT N°24 SOUTIEN AUX ACTIONS HUMANITAIRES ET SOLIDAIRES

Approuvée à l'unanimité

POINT N°25 CONVENTION DE MÉCÉNAT POUR LA SAISON CULTURELLE 24/25 ENTRE LE CRÉDIT MUTUEL ET LA MAIRIE DE DIVONNE-LES-BAINS.

Approuvée à l'unanimité

POINT N°26 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CRÉDIT MUTUEL ET LA MAIRIE DE DIVONNE-LES-BAINS DANS LE CADRE DU FESTIVAL RIRES Ô LAC 2025.

Approuvée à l'unanimité

POINT N°27 COMITÉ DE DIRECTION DE L'EPIC - REMPLACEMENT DE MEMBRE DÉMISSIONNAIRE

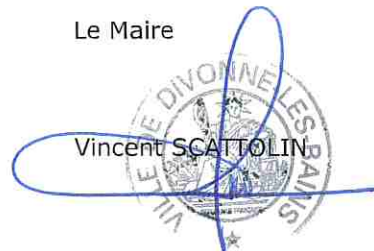
Approuvée avec 22 voix POUR et 5 CONTRE

POINT N°28 COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU 26 MAI 2020, DU 12 JANVIER 2021 ET DU 18 OCTOBRE 2023.

Prend acte

Le Maire

Vincent SCATTOLIN



Affiché le 24 mars 2025

Retiré le